



1 Organisation générale

Au 1^{er} janvier 2017 la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers exercée par la CCMDL a été reprise par les communauté de communes.

Les déchets ménagers sont centralisés au centre de transfert de Sainte-Foy-l'Argentière avant d'être transférés au Centre d'Enfouissement Technique de Roche-la-Molière (42).

En supplément du ramassage en porte à porte, les communes ont installé des points de regroupement en bacs, afin de faciliter la collecte des campagnes. Toutes sont desservies une fois par semaine.

La collecte sélective a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2001.

2 La déchèterie

La CCMDL dispose de trois déchèteries : Montrottier, Saint-Martin en Haut et Chazelles Sur Lyon. La déchèterie la plus proche est celle de Saint-Martin en Haut. Elle est ouverte :

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

- du lundi au jeudi de 14 h à 18 h 30 ;
- vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 ;
- samedi de 9 h à 16 h sans interruption.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h 30 ;
- vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- samedi de 9 h à 16 h sans interruption.

La déchèterie est exploitée en régie directe par la Communauté de Communes avec un agent, gardien de la déchèterie. Elle est ouverte à tous les habitants des Monts du Lyonnais. Le traitement de l'ensemble des déchets recyclables ou non apportés à la déchèterie est assuré dans le cadre des marchés de prestation de service passés par la CCMDL qui a compétence sur l'ensemble des déchets.

